

AIDE AU TRANSPORT : FAITES VOTRE DEMANDE POUR 2017

L'aide au transport aux particuliers, imaginée par la Région pour accompagner les actifs qui doivent parcourir avec leur voiture plus de 30 kilomètres pour rejoindre leur lieu de travail, est relancée en 2017.

Lancée le 1^{er} mars 2016, l'aide au transport aux particuliers est réactivée en 2017. Le principe, qui permet de redonner du pouvoir d'achat aux habitants des Hauts-de-France, reste le même: si vous habitez à plus de 30 km de votre lieu de travail et que vous n'avez pas d'autre choix que d'utiliser votre véhicule pour vous y rendre, vous pouvez bénéficier d'une aide régionale au transport de 20 euros par mois.

Pouvez-vous bénéficier de l'aide ?

En 2017, les critères d'éligibilité restent les mêmes :

- être domicilié en Hauts-de-France
- être salarié en Contrat à durée indéterminée ou en Contrat à durée déterminée d'au moins un mois
- utiliser un véhicule particulier ou un deux-roues motorisé pour la majorité de ses déplacements domicile-travail
- avoir une distance routière entre le domicile et le lieu de travail supérieure ou égale à 30 kilomètres (la distance est calculée à l'aide de Google Maps)
- percevoir un salaire net inférieur ou égal à 2 fois le SMIC (montant au 1^{er} janvier de l'année en cours)

Bon à savoir

- le calcul de l'aide ne prend pas en compte les primes et le 13^{ème} mois

Vous pouvez dès à présent déposer votre dossier pour bénéficier de l'aide au transport pour les particuliers : <http://www.hautsdefrance.fr/aide-transport/>